

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 NOVEMBRE 2024 à 20H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à 20 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bertrand REZARD**.

Étaient présents : **MM. Bertrand REZARD, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Serge SANCHEZ, Emmanuel JOLY, Bruno BRET, Marie-Agnès DAUTRICHE, M GOUX Frédéric,**

Étaient absents : **ROSEANO Judith, Alain BURGY, M. MALNAR Karl, Sylvie JACQUARD**

Monsieur SANCHEZ Serge a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 12/11/2024

Affiché à la porte de la mairie : 25/11 /2024

Nombre de membres en exercice : **12**

Délibération n°96/2024 : LISTES DES AFFOUAGISTES 2024

Suite aux permanences effectuées par les membres de la commission forêt, la liste des Affouagistes est arrêtée à 56 personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote ➤ 9

Abstention :

Pour 9

Contre

Délibération n°97/2024 : DM 4 BUDGET EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de prendre une décision modificative sur le Budget EAU afin de pouvoir abonder le chapitre 011

Dépenses de fonctionnement : chap 011 art 6061 : + 5 200

Dépenses de fonctionnement : chap 014 art 706129 : - 5 200

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n° 98/2024 : DM 6 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de prendre une décision modificative sur le Budget Commune afin de pouvoir abonder le chapitre 041

Dépenses Investissement : chapitre 041 art 2111 : + 51 113.00 €

Recette Investissement : chapitre 041 art 2132 : + 51 113.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n° 99/2024 : "PROJET DE MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des éléments suivants, communiqués par les services de l'Office National des Forêts de l'Agence de Vesoul :

- La forêt communale de Mailley et Chazelot est fortement impactée par les sécheresses et déficits hydriques successifs depuis 2018 ;
- L'instabilité des écosystèmes forestiers ne permet pas actuellement d'établir un état des lieux consolidé afin de réviser durablement l'aménagement forestier aujourd'hui caduc ;
- Les Orientations Nationales de Gestion (ONAG) prévoient, en cas de crise forestière massive, de recourir à des modifications d'aménagement par arrêtés collectifs ;
- L'Office National des Forêts propose de mettre en œuvre une telle modification d'aménagement, qui permet en contexte de crise sanitaire de poursuivre la gestion forestière tout en demeurant dans un cadre réglementaire.
- Cette modification est accompagnée d'un plan d'action qui détaille les objectifs de gestion, les règles de culture et une programmation annuelle de passage en coupe.

Il invite ensuite le Conseil à donner son avis sur le projet en question.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil adopte le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale de Mailley et Chazelot par recours à un arrêté collectif et accepte la proposition d'état d'assiette telle que proposée dans le plan d'action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n° 100/2024 : DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES

Nous avons reçu le 16 novembre 2024 de la COFOR une note stipulant que la commune recevrait une aide de l'état pour l'aménagement de la forêt communale de Mailley et Chazelot.

Le 28 octobre 2024 nous avons reçu 5 454 € de l'Etat pour la forêt en difficulté, le maire propose au Conseil Municipal de demander à L'ONF une proposition pour ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n° 101/2024 VENTE D'HERBE 2024 AU GAEC DE LA CROS ET A THIERRY GOUX

Le Conseil Municipal, décide d'accorder à GAEC DE LA CROS, une vente d'herbe sur les parcelles communales cadastrées ZB 101 et ZB 103.

Cette vente d'herbe se fait au prix global de 32.25 €

Le Conseil Municipal, décide d'accorder par M. Thierry GOUX, une vente d'herbe sur la parcelle communale cadastrée ZB 57.

Cette vente d'herbe se fait au prix global de 541.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(sens du vote

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n° 102/2024 ACHAT DE PARCELLES

Monsieur le Maire propose l'achat de quatre parcelles G 1188, G1201, B896, B960 appartenant à la succession SAGE pour un montant de 620 €.hors frais à signer chez Maître PERROS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 09

Abstention : 4

Pour : 09

Contre : 0

Délibération n° 103/2024 AMENDE DEPOTS SAUVAGES

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre une amende de 135 € concernant les dépôts sauvages identifiés avec demande de retirer les ordures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 09

Abstention : 4

Pour : 09

Contre : 0

Délibération n° 104/2024 VENTE DE LA PARCELLE ZC 26

Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de la parcelle ZC 26 appartenant à la famille BARTHELEME, le Conseil Municipal se prononce de l'achat en vue de faire une place de retournement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 09

Abstention : 4

Pour : 09

Contre : 0

INFORMATIONS

BOULODROME

EAUX PLUVIALES DE LA GRANDE RUE

MARCHES PUBLICS ENVOYES GEOPROTECH ET REPONSE POUR LE 18/12

PYLONE TELEPHONIQUE SFR

VENTE GROUPEE DE PARCELLE BOISEE PROCHE DE LA BOULOYE

VENTE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A FAMILLE BARTHELEME